



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-174

Version PDF

Ottawa, le 1er août 2024

### Bell Canada – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 985 Tarif général – Modifications aux modalités de l'article Canaux d'émission	21 mai 2024	1er août 2024
Bell Canada	AMT 7693 Tarif général – Modifications aux modalités de divers articles	21 mai 2024	1er août 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général